



## REGLEMENT SPORTIF

# DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES CATÉGORIES « SENIORS » Saison 2022 - 2023

# Préambule :

\*\*\*

Le Bureau Directeur de la Ligue Régionale **Auvergne Rhône Alpes** de Rugby pourra prendre toute décision qu'il jugera conforme à l'intérêt général du rugby de la Ligue **Auvergne Rhône Alpes**, sur toutes les questions sportives qui seront soumises à son examen et qui ne se trouveraient pas expressément résolues par les Commissions ad hoc, ou résolues dans le présent règlement ou dans les Règlements Généraux de la **FFR** en vigueur.

En cas d'urgence, le Bureau Directeur est qualifié en la matière et rend compte au Comité Directeur de la Ligue Régionale **Auvergne Rhône Alpes** de Rugby.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Organisation des compétitions :</b>	<b>4</b>
<b>2. Obligations sportives :</b>	<b>5</b>
<b>3. Rassemblements : application des RG FFR Titre II Article 218</b>	<b>8</b>
<b>4. Forfaits et Forfaits en phase finale FFR de Territoire ou de la Ligue AURA : (spécificité Ligue AURA)</b>	<b>8</b>
<b>5. Valorisation de la performance :</b>	<b>8</b>
<b>6. Compétition « Régionale 1 » :</b>	<b>10</b>
<b>7. Compétition « Régionale 2 » :</b>	<b>12</b>
<b>8. Compétition « Régionale 3 » :</b>	<b>14</b>
<b>9. Compétition « Réserves R1 » :</b>	<b>16</b>
<b>10. Compétition « Réserves R2 »</b>	<b>17</b>
<b>11. Calendrier général : grands principes</b>	<b>17</b>
<b>12. Qualifications pour le Championnat de France et challenge de France :</b>	<b>18</b>
<b>13. Coordonnées des responsables par Compétition et par Maison de l'Ovalie "seniors" :</b>	<b>19</b>
<b>Annexe : Sanctions liées à des comportements anti-sportifs :</b>	<b>20</b>

# 1. Organisation des compétitions :

## Les formes de compétitions :

Conformément au chapitre III du titre 3 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Rugby, les clubs de la Ligue **Auvergne Rhône Alpes** engagés pour la saison **2022 - 2023** sont répartis en **3 groupes** :

- « **Régionale 1** »
- « **Régionale 2** »
- « **Régionale 3** »

Les compétitions régionales se dérouleront en plusieurs phases suivant le niveau de compétition. Les équipes sont affectées, prioritairement, au même secteur que ce soit en phase de brassage ou qualificative :

## Les 4 Secteurs géographiques sont dénommés :

- « **Secteur Ouest** » (MO Clermont Ferrand) ;
- « **Secteur Nord** » (MO Chaponnay) ;
- « **Secteur Est** » (MO Montbonnot) ;
- « **Secteur Sud** » (MO Guilhaumand Granges)

## Organisation de chaque compétition :

L'organisation de chaque compétition régionale **Auvergne Rhône Alpes** (composition des poules, déroulement de la compétition, qualification ...) est spécifiée dans les **Paragraphes : 1 à 13** du présent Règlement.

## Le calendrier officiel :

### ● Dates et horaires des rencontres :

Les rencontres régionales seniors sont programmées le dimanche après-midi à :

- **13h15** pour les équipes 2 « Réserves » à XV
- **13h45** pour les équipes 2 « Réserves » à XII
- **15h00** pour les équipes 1 « Une »

Lorsqu'une association souhaite voir modifier la date ou l'horaire d'une rencontre, elle devra respecter les règles indiquées dans les **articles 311 et 312** des Règlements Généraux F.F.R.

**Toutes les décisions seront décidées, actées et tracées par le gestionnaire de la compétition.**

***NB : les demandes de modifications (terrains, dates, horaires...) se font uniquement au travers de l'outil fédéral Ovale2. Pour autant l'accord des 2 clubs reste indispensable pour traiter la demande.***

La « **MO** » gestionnaire de la compétition concernée doit être tenue informée des demandes : les adresses électroniques figurent sur le tableau en fin de document, Chapitre 13.

Le calendrier général des compétitions figure au Chapitre 12.

## ● **Matches reportés**

Application des conditions décrites à l'article **313** des Règlements Généraux F.F.R.

Remarque : selon l'article **313-1**, le Bureau Directeur peut décider des reports après la date à laquelle la (ou les) rencontre(s) auraient dû se dérouler.

### **Spécificité Ligue AUVERGNE RHÔNE ALPES :**

Un club ne peut pas disputer plus de 5 rencontres consécutives.

## **2. Obligations sportives :**

Rappel Règlement Généraux :

### **CHAPITRE V – OBLIGATIONS SPORTIVES ARTICLE 350 – CONDITIONS GENERALES**

Extrait : « ... Les organismes régionaux déterminent les obligations applicables pour les compétitions dont l'organisation leur est déléguée et en assurent le contrôle. »

En ligue **AuRA**, nous avons décidé d'utiliser cette ouverture en nous limitant pour la saison 22/23 faute de recul nécessaire, aux obligations en vigueur la saison précédente incluses alors au chapitre **V. Art 350**. Nous signalons toutefois une seule évolution, nous n'accorderons pas pour l'**Ecole de rugby en R1**, la dispense liée à la population.

## ● **Régionale 1 :**

➤ **Ecole de rugby** : Au moins 22 licenciés au plus tard le 31 janvier de la saison en cours

Et

➤ **Séniors** : 1 équipe réserve à XV.

Et

➤ **Equipes jeunes** :

➤ **Moins de 16 ans\*** : 1 équipe à XV en nom propre ou en qualité de support d'un rassemblement ou à **X** en nom propre

ou

➤ **Equipe féminine « moins de 18 ans »\*** en nom propre ou en qualité de support d'un rassemblement ou à **X** en nom propre **(1)**

ou

➤ **Moins de 19 ans\*** : 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement ou à **X** en nom propre

**(1) La ligue AuRA pour soutenir et encourager la pratique féminine adapte l'article 350 des RG FFR : Dispositifs particuliers :** Aux fins de remplir ses obligations sportives dans l'une des deux classes d'âge masculine « moins de 16 ans » ou « moins de 19 ans », une association dont l'équipe « Une » seniors masculine Régionale 1 peut se prévaloir de son équipe féminine « moins de 18 ans » à XV (ou selon à X). L'ensemble des dispositions en vigueur pour l'équipe masculine « moins de 16 ans » ou « moins de 19 ans » ainsi compensée (possibilité, ou non, de rassemblement, nombre de licenciés minimum en cas de rassemblement) s'appliquent alors à l'équipe féminine « moins de 18 ans » à XV en rassemblement ou à X en nom propre.

\* L'équipe ou les équipes concernées peuvent être engagées en compétition dans le cadre d'un rassemblement.

En cas de rassemblement, l'association dont la situation au regard du présent article est contrôlée, doit disposer d'au moins 10 licenciés dans la classe d'âge considérée, au plus tard le 15 décembre de la saison en cours.

### **Dispense :**

L'obligation de présenter un collectif de moins de 16 ans ou moins de 19 **ans ne s'applique pas aux associations**, situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

## **MESURES APPLIQUÉES EN CAS DE NON-RESPECT :**

### **Retraits de points :**

- **Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :**
  - Entre 1 et 10 licenciés : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ;
  - Entre 11 et 21 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors.
- **Non-respect du nombre minimum de licenciés en cas de rassemblement :** moins de 16 ans ou moins de 19 ans (par situation non-conforme) :
  - Entre 1 et 4 licenciés : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors ;
  - Entre 5 et 9 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors.
- **Equipe Réserve à XV manquante :**
  - Un retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors sera appliqué.

**Attention tous les retraits de points sont cumulables.**

### **Qualifications :**

Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, du Championnat de France et du Challenge de France (=> donc non-accession en Fédérale 3),

## ● Régional 2 :

### ✓ Obligation :

- **Ecole de rugby** : Au moins 22 licenciés au plus tard le 31 janvier de la saison en cours répartis sur les classes d'âge « Ecole de Rugby »

### ✓ Valorisation :

- **Moins de 16 ans\*** : 1 équipe à XV en nom propre ou en qualité de support d'un rassemblement ou à X en nom propre
- ou
- **Equipe féminine « moins de 18 ans »** en nom propre ou en qualité de support d'un rassemblement ou à X en nom propre **(1)**
- ou
- **Moins de 19 ans\*** : 1 équipe à XV en nom propre ou en rassemblement ou à X en nom propre

### Dispense :

L'obligation de présenter un nombre minimum de licenciés répartis sur les classes d'âge « Ecole de Rugby » à « moins de 16 ans » ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).

## MESURES APPLIQUÉES EN CAS DE NON-RESPECT :

### Retrait de points :

#### Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :

- Entre 1 et 10 licenciés : retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors.
- Entre 11 et 21 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors.

### Qualifications

Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, du Championnat de France et du Challenge de France (=> donc non-accession à la division supérieure),

## ● Régional 3 :

### ● Pas d'obligations

### ● Valorisation :

- **Ecole de rugby** : Au moins 22 licenciés au plus tard le 31 janvier de la saison en cours répartis sur les classes d'âge « Ecole de Rugby »
- **Pour collectif à X : de M16 ; M18 et M18 féminin.**

### **3. Rassemblements : application des RG FFR Titre II Article 218**

**Rappel :** l'article 320-2 s'applique également aux phases finales du Challenge de France et à la coupe de la Ligue

#### **320-2 - Qualifications spécifiques et limitatives**

En rugby à XV, pour être autorisé(e) à participer à une rencontre de phase finale, un joueur ne doit pas avoir été inscrit sur plus de 15 feuilles de matchs en poule de 16, plus de 14 en poule de 15, etc. d'une équipe de niveau supérieur.

#### **Dérogations :**

- Si au cours d'un même week-end, une association en phase finale a ses deux équipes qualifiées, les limitations relatives au nombre de match ne s'appliquent pas.
- Si au cours d'un même week-end, une association qui a son équipe « une » senior engagée en phase qualificative et son équipe « deux » qualifiée en phase finale les limitations relatives au nombre de matches ne s'appliquent pas.

### **4. Forfaits et Forfaits en phase finale FFR de Territoire ou de la Ligue AURA : (spécificité Ligue AURA)**

#### **Spécificités Ligue AuRA :**

L'Article : 342 des RG de la FFR. Ne sera pas appliqué pour le point suivant :

- Equipe responsable du forfait : **-2 Points de terrains** et moins 25 points de marque

#### ***Rappel :***

Un club forfait, sur l'une des deux dernières journées de la phase de brassage ne pourra participer aux phases finales de MO et donc de Ligue.

1. Tout club forfait en phases finales de **MO** et/ou de Ligue **AuRA** ne sera pas qualifié pour les phases finales **FFR** (même s'il avait déjà obtenu sa qualification).
2. Tout club forfait en phases finales du Championnat de France « séries » ne sera pas qualifié pour les phases finales Ligue et FFR de la saison suivante.

### **5. Valorisation de la performance :**

#### **Spécificités Ligue AuRA :**

Introduire des encouragements incitatifs :

- **En Régionale 2 :**



- **Valorisation « Jeunes »**  
+2 pts par collectif en nom propre

- **Valorisation Réserves Régionale 2**

L'existence d'une équipe réserve n'est pas une obligation FFR. Cependant, la Ligue AuRA valorisera l'existence d'une « **équipe réserve à XII** » en attribuant un bonus à l'équipe une selon le barème suivant :

Nombre club/poule	Nombre matchs joués	Nombre minimum à domicile	Nombre minimum à l'extérieur	Bonus équipe Une
10	18	9	9	8
«	≥ 13	8	5	6
«	≥ 9	5	4	4
9	16	8	8	8
«	≥ 11	7	4	6
«	≥ 8	5	3	4

Les matchs gagnés par forfait de l'adversaire comptent comme match joués.

**Rappel :**

En cas d'absence d'arbitre pour une rencontre entre équipes réserves, il sera demandé aux arbitres des équipes « premières » de valider la feuille de match des réserves.

## ● En Régionale 3

- **Valorisation « Jeunes »**

Afin de récompenser les efforts des clubs de cette catégorie en faveur des jeunes joueurs, un bonus sera attribué à l'équipe première selon le barème suivant :

- 15 licenciés (EDR à U14) : **4 pts**
- + **2pts** pour collectif à **X** minimum **M16** ; **2pts** pour collectif à **X** minimum U19 ; **2pts** pour collectif à **X** minimum **U18** féminines

Le cumul des bonus est plafonné à : **6 pts**

- 10 licenciés (EDR à U14) : **2 pts**
- + **2pts** pour collectif à **X** minimum **M16** ; **2pts** pour collectif à **X** minimum U19 ; **2pts** pour collectif à **X** minimum **U18** féminines

Le cumul des bonus est plafonné à : **6 pts**

L'effectif pris en compte sera celui au 31 janvier 2023.

## **6. Compétition « Régionale 1 » :**

### **Participants :**

Pour la saison 2022/2023, trente-six (36) associations sont invitées à participer à la compétition « Régionale 1 » de la Ligue **AuRA**.

### **Architecture « Régionale 1 » :**

Cette compétition comportera plusieurs phases :

#### ➤ **Phase préliminaire :**

Les clubs seront répartis dans 4 poules composées de 9 ou 10 clubs

Les poules sont affectées à un secteur ou **MO**.

Les clubs ont été affectés en priorisant la proximité géographique autant que possible.

A l'issue de cette phase les équipes sont classées du N°1 au N°36

#### ➤ **Phases finales :**

##### ○ **Phase finale territoriale par « Secteur » :**

- **Équipes participantes** : les 4 équipes les mieux classées au sein de leur poule d'affectation et après attribution des points bonus.
- **Organisation** :

##### ○ **½ finales de Secteur** (soit => 1/8 de finales Ligue) :

- Par secteur et sur terrain du mieux classé, 1<sup>er</sup> contre 4<sup>ième</sup> et 2<sup>ième</sup> contre 3<sup>ième</sup>.

##### ○ **Finale de Secteur** : Les vainqueurs des ½ finales se rencontrent pour l'attribution du bouclier de secteur

- Toutes les finales de chacune des divisions se dérouleront le même jour sur le même stade, organisées par la « MO » pour une grande fête du Rugby Territorial.

##### ○ **Phase finale de la Ligue AURA :**

✓ **½ finales de ligue** se disputent entre les 4 équipes Championnes de leur secteur sur terrain neutre à mi-distance des deux clubs.

- Les oppositions seront organisées comme suit :
- Secteur Ouest / Secteur Nord
- Secteur Est / Secteur Sud.
- Les vainqueurs se rencontrent en finale pour l'attribution du bouclier Ligue AURA
- Les Finales se dérouleront le même jour sur le même stade, organisées par la

### Les participants à la finale ont accès à la Fédérale 3

- Le vainqueur est classé N°1 de la Ligue
- Le finaliste est classé N°2 de la Ligue
- Les perdants en ½ finales de Ligue sont classés N°3 et N°4 suivant leur classement de la phase préliminaire
- Les perdants en finales de Secteur sont classés du N°5 et N°8 suivant leur classement de la phase préliminaire.

### Championnat de France

- Les 8 finalistes des finales de **MO** (1/4 de finalistes Ligue AuRA) seront qualifiés en championnat de France.
- Les perdants des ½ Finales de secteur (= 1/8ème de Finale Ligue) se rencontrent par secteur en **Barrage 1**, les vainqueurs des barrages 1 se rencontrent en Barrage 2 selon les oppositions : secteur Ouest c/secteur Nord et Secteur Est c/Secteur Sud. Les Vainqueurs des **Barrage2** sont qualifiés en Championnat de France
- Le classement des 10 qualifiés sera établi comme suit
  - ✓ N°1 le champion de Ligue
  - ✓ N°2 le finaliste
  - ✓ N° 3 et 4 les perdants des ½ finales de Ligue départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière
  - ✓ N°5, 6, 7, 8 les perdants des ¼ de finales de Ligue (= Finales de secteurs) départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière
  - ✓ N°9 et 10 les vainqueurs **des barrages 2** (départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière)

### Challenge de France :

- **10 clubs de la Ligue AuRA qualifiés en Challenge de France**

Les clubs seront qualifiés en Challenge de France comme suit :

Équipes participantes : les 4 équipes classées du N°5 à 8 au sein de leur poule d'affectation et après attribution des points bonus.

Barrages 1

Par secteur et sur terrain du mieux classé, 5ième contre 8ième et 6ième contre 7ième.

Les vainqueurs des barrages sont classés du N°1 au N°8 (départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière)

Les perdants des barrages 1 se rencontrent en barrages 2 par secteur sur le terrain le mieux classé à l'issue de la phase préliminaire

Les vainqueurs de barrages 2 se rencontrent en barrages 3 sur terrain neutre à mi-distance des deux clubs.

Les oppositions seront organisées comme suit :

Secteur Ouest / Secteur Nord

Secteur Est / Secteur Sud.

Les vainqueurs des barrages 3 sont qualifiés pour le Challenge de France et sont classés du N°9 et N°10 (départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière)

### Coupe de la Ligue :

Toutes les équipes non qualifiées en Championnat de France ou Challenge de France seront reversées en coupe de la Ligue

### Relégations

Les relégations en Régionale 2 seront au minimum de 4 (1 par poule) et seront déterminées au rang et aux points de la saison régulière, ce nombre pourra être modifié en fonction des descentes de la Fédérale 3

## 7. Compétition « Régionale 2 » :

### Participants :

Pour la saison 2022/2023, cinquante-huit (58) associations sont invitées à participer à la compétition : **Régionale 2** de la Ligue **AuRA**.

### Architecture de la « Régionale 2 »

Cette compétition comportera plusieurs phases :

#### ➤ Phase préliminaire :

Les clubs seront répartis dans 4 poules de 9 et deux poules de 10.

Les poules sont affectées à un secteur ou **MO**.

- ✓ 2 poules dans les secteurs **Ouest** (MO Clermont-Fd) et **Est** (MO Montbonnot)
- ✓ 1 poule dans les secteurs **Nord** (MO Chaponnay) et **Sud** (MO Guilhaud Grange)

Les clubs ont été affectés en priorisant leur proximité autant que de possible.

A l'issue de cette phase les équipes sont classées du N°1 au **N°56**

#### ➤ Phases finales :

- **Phase finale territoriale par « MO » :**

- Équipes participantes : les 4 équipes les mieux classées au sein de leur poule

d'affectation et après attribution des points bonus (notamment des points « réserve »)

- Les 4 premiers dans les poules uniques
- Les 2 premiers de chaque poule dans les secteurs à 2 poules

Organisation :

- **½ finales Secteur = 1/8 de finales Ligue :**
  - Sur terrain du mieux classé 1<sup>er</sup> contre 4<sup>ème</sup> et 2<sup>ème</sup> contre 3<sup>ème</sup>. dans les secteurs à poule unique
  - Sur terrain du mieux classé 1<sup>er</sup> d'une poule contre 2<sup>ème</sup> de l'autre poule dans les secteurs à deux poules
- **Finale :** Les vainqueurs des ½ finales se rencontrent pour l'attribution du bouclier de secteur et accession au niveau supérieur.

Toutes les finales de chacune des divisions se dérouleront le même jour sur le même stade, organisées par la « MO » pour une grande fête du Rugby Territorial.

- **Phase finale de la Ligue AuRA :**  
½ finales de ligue se disputent entre les 4 équipes Championnes de leur Territoire sur terrain neutre à mi-distance des deux clubs.

Les oppositions seront organisées comme suit :

- Secteur Ouest / Secteur Nord
- Secteur Est / Secteur Sud.

Les vainqueurs se rencontrent en finale pour l'attribution du bouclier Ligue AURA

Les Finales de ligue se dérouleront le même jour sur le même stade, organisées par la Ligue AuRA pour une grande fête du Rugby Régional.

## Championnat de France :

- Les 8 finalistes des finales de **MO** (1/4 de finalistes Ligue AuRA) seront qualifiés en championnat de France.
- Les perdants des demi-finales des secteurs à 2 poules se rencontreront en barrage (au sein de leurs secteurs respectifs sur le terrain du mieux classé à l'issue de la phase de poule) afin de qualifier 2 clubs supplémentaires (10 qualifiés en championnat de France)
- Le classement des 10 qualifiés sera établi comme suit
  - ✓ N°1 le champion de Ligue
  - ✓ N°2 le finaliste
  - ✓ N° 3 et 4 les perdants des ½ finales de Ligue départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière
  - ✓ N°5, 6, 7, 8 les perdants des ¼ de finales de Ligue (= Finales de secteurs) départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière
  - ✓ N°9 et 10 les vainqueurs des barrages des secteurs à 2 poules, départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière.

## Challenge de France :

## 10 clubs de la Ligue AuRA qualifiés en Challenge de France

Les clubs seront qualifiés en Challenge de France comme suit :

### Équipes participantes :

Secteurs « poule unique » les 4 équipes classées du N°5 à 8 au sein de leur poule d'affectation et après attribution des points bonus.

Secteurs « 2 poules » les 4 équipes classées du N°3 et 4 au sein de leur poule d'affectation et après attribution des points bonus.

### Barrages 1

Par secteur « poule unique » et sur terrain du mieux classé, 5<sup>ème</sup> contre 8<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> contre 7<sup>ème</sup>.

Par secteur « 2 poules » et sur terrain du mieux classé, 3<sup>ème</sup> contre 4<sup>ème</sup> oppositions croisées

Les vainqueurs des barrages sont classés du N°1 au N°8 (départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière)

Les perdants des barrages 1 -secteur 2 poules- se rencontrent en barrages 2 par secteur sur le terrain le mieux classé à l'issue de la phase préliminaire

- ✓ Les vainqueurs des barrages 2 sont qualifiés pour le Challenge de France et sont classés du N°9 et N°10 (départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière)

## Coupe de la Ligue :

Toutes les équipes non qualifiées en Championnat de France ou Challenge de France seront reversé en coupe de la Ligue

## Relégations

Les relégations en Régionale 3 seront de 8 (les 9° et 10° de poule), ce nombre pourra être modifié en fonction des descentes de la Fédérale 3

## 8. Compétition « Régionale 3 » :

### Participants :

Pour la saison 2022/2023, toutes les associations non participantes aux séries qui précèdent soit une soixantaine, sont invitées à participer au Championnat REGIONALE 3 de la Ligue **AuRA**.

### Architecture de la « Régionale 3 »

Cette compétition comportera 3 phases :

#### ➤ Phase de brassage (poule préliminaire) :

Les clubs seront répartis dans 10 poules de 5 ou 6 clubs.

Les poules sont affectées à un secteur ou **MO**

- ✓ 4 poules en secteur Ouest (MO de Clermont)
- ✓ 2 poules dans chacun des secteurs Nord (MO Chaponnay), Est (MO Montbonnot) et Sud

(MO Guilhaud-Granges)

Les clubs ont été affectés en priorisant leur proximité autant que possible

- ✓ Les 3 premiers sont qualifiés pour la phase Play-off
- ✓ Les 3 derniers concourent pour la qualification au Challenge de France

➤ **Phases de play-off :**

- ✓ Les clubs qualifiés sont répartis en poules de 6 :
  - 2 poules en secteur Ouest
  - 1 poule en secteurs Nord, Est et Sud
- ✓ Les points acquis entre les équipes qui se sont déjà rencontrées lors de la phase de brassage (sont conservés (6 journées).

➤ **Phases finales**

○ **Phases finales territoriales par « MO » :**

Équipes participantes : les 4 équipes les mieux classées au sein de leur poule d'affectation et après attribution des points bonus

- Les 4 premiers dans les poules uniques
- Les 2 premiers de chaque poule dans le secteur à 2 poules

Organisation :

➤ **½ finales Secteur => 1/8 de finales Ligue :**

- Sur terrain du mieux classé 1<sup>er</sup> contre 4<sup>ième</sup> et 2<sup>ième</sup> contre 3<sup>ième</sup>. dans les secteurs à poule unique
- Sur terrain du mieux classé 1<sup>er</sup> d'une poule contre 2<sup>ème</sup> de l'autre poule dans le secteur à deux poules.

➤ **Finale** : Les vainqueurs des ½ finales se rencontrent pour l'attribution du bouclier de secteur et accession au niveau supérieur.

Toutes les finales de chacune des divisions se dérouleront le même jour sur le même stade, organisées par la « MO » pour une grande fête du Rugby Territorial.

○ **Phase finale de la Ligue AuRA :**

**½ finales** entre les 4 équipes Championnes de leur Territoire sur terrain neutre à mi-distance des deux clubs.

Les oppositions seront organisées comme suit :

- Secteur Ouest / Secteur Nord
- Secteur Est / Secteur Sud.

Les vainqueurs se rencontrent en finale pour l'attribution du bouclier Ligue AURA

Les Finales se dérouleront le même jour sur le même stade, organisées par la Ligue **AuRA** pour une grande fête du Rugby Régional.

## Championnat de France :

- Les 8 finalistes des finales de **MO** (1/4 de finalistes Ligue AuRA) seront qualifiés en championnat de France.
- Les perdants des demi-finales du secteur à 2 poules (Ouest) sont qualifiés en championnat de France
  - N°1 le champion de Ligue
  - N°2 le finaliste
  - N° 3 et 4 les perdants des ½ finales de Ligue départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière
  - N°5, 6, 7, 8 les perdants des ¼ de finales de Ligue (= Finales de secteurs) départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière
  - N°9 et 10 les perdant des ½ finales du secteur (1/8 de finale Ligue) à 2 poules (Ouest), départagés par le classement au rang et aux points de la phase régulière

## Challenge de France :

Les poules du Challenge de France seront constituées avec les clubs non qualifiés de la phase de brassage (poules de 5 ou 6). Toutes les équipes se rencontrent (8 ou 10 matchs)

- 2 poules en secteur Ouest
- 1 poule en secteurs Nord, Est et Sud
- **Les 2 premiers de chaque poule** seront qualifiés en Challenge de France, départagés par le classement au rang et aux points

## Coupe de la Ligue :

Toutes les équipes non qualifiées en Championnat de France ou Challenge de France seront reversé en coupe de la Ligue

## 9. Compétition « Réserves R1 » :

### Participants :

Toutes les équipes réserves des clubs participant à la compétition Régionale 1

### Architecture de la Régionale 1 Réserves :

Cette compétition se joue à XV.

L'organisation de la compétition sera calquée en tout point sur la Régionale 1



## **Championnat de France :**

10 clubs seront qualifiés en championnat de France, selon le même schéma que les équipes 1 de Régional 1

## **Challenge de France :**

Il n'existe pas de Challenge de France pour les équipes Réserves

## **10. Compétition « Réserves R2 »**

### **Participants :**

Toutes les équipes réserves des clubs participant à la compétition Régionale 2

### **Architecture de la Régionale 1 Réserves :**

Cette compétition se joue à XII.

L'organisation de la compétition sera calquée en tout point sur la Régionale 2

### **Championnat de France :**

Pas de Championnat de France pour les équipes Réserves R2

### **Challenge de France :**

Pas de Challenge de France pour les équipes Réserves R2

## **11. Calendrier général : grands principes**

## **12. Qualifications pour le Championnat de France et challenge de France :**

Nombre d'équipes par niveau de compétition :

### **Régionale 1 : Equipe 1 et Réserves**

**Championnat de France : 10 + 10**  
**Challenge de France : 10**

### **Régionale 2 :**

**Championnat de France : 10**  
**Challenge de France : 10**

### **Régionale 3 :**

**Championnat de France : 10**  
**Challenge de France : 10**

## 13. Coordonnées des responsables par Compétition et par Maison de l'Ovalie "seniors" :

### Coordonnées responsables par Compétition et par Maison d'Ovalie "seniors"

Commission Epreuves AURA	Nom	Téléphone	Email
Président Commission Epreuves	BRESSON Florent	06 51 71 72 90	<a href="mailto:florent.bresson@ligueaura-ffr.fr">florent.bresson@ligueaura-ffr.fr</a>
Directeur général Ligue AURA	CASSAGNE Gilles	06 08 32 40 40	<a href="mailto:gilles.cassagne@ligueaura-ffr.fr">gilles.cassagne@ligueaura-ffr.fr</a>
MO Est-Grenoble-Montbonnot	PERROT Yvette	06 87 29 08 97	<a href="mailto:yvetteperrot@wanadoo.fr">yvetteperrot@wanadoo.fr</a>
MO Ouest-Clermont-Ferrand	HANUSIAK Didier	07 64 52 55 63	<a href="mailto:hanusiak.didier@orange.fr">hanusiak.didier@orange.fr</a>
MO Sud-Valence-Guilherand	GUILLERMET Eric	06 74 54 47 63	<a href="mailto:eric.guillermet@ligueaura-ffr.fr">eric.guillermet@ligueaura-ffr.fr</a>
MO Nord-Lyon-Chaponnay	FLECHE Daniel	06 33 36 34 71	<a href="mailto:daniel.fleche@free.fr">daniel.fleche@free.fr</a>

Commission d'appel Ligue AURA	DEVES Claude	06 10 79 48 85	<a href="mailto:deves.claude@gmail.com">deves.claude@gmail.com</a>
-------------------------------	--------------	----------------	--

Commission des Litiges Ligue AURA	TURLET Christiane	06 08 07 62 99	<a href="mailto:cturlet@orange.fr">cturlet@orange.fr</a>
-----------------------------------	-------------------	----------------	--

Directeur arbitrage Ligue	DELORME Laurent	06 85 32 32 41	<a href="mailto:l.delorme@koesio.fr">l.delorme@koesio.fr</a>
Responsable désignations arbitres	VACHEZ Christophe	06 80 88 44 25	<a href="mailto:designations.offmatch.aurarugby@gmail.com">designations.offmatch.aurarugby@gmail.com</a>

Responsables Ligue Représentants Fédéraux	DUC Henri	06 07 52 63 28	<a href="mailto:henri.duc2@orange.fr">henri.duc2@orange.fr</a>
	MARMITTE Serge	06 73 15 00 12	<a href="mailto:serge.marmitte@sfr.fr">serge.marmitte@sfr.fr</a>

Régionale 1	Commission	Nom	Téléphone	Email
	MO Nord - Chaponnay	Secrétariat	04 78 79 67 90	<a href="mailto:epreuves.regionale1@ligueaura-ffr.fr">epreuves.regionale1@ligueaura-ffr.fr</a>
	Epreuves-responsable	FLECHE Daniel	06 33 36 34 71	<a href="mailto:daniel.fleche@free.fr">daniel.fleche@free.fr</a>
	"adjoint épreuves seniors"	CADIZ Vincent	06 51 83 19 97	<a href="mailto:vincent.cadiz@chassieurugby.fr">vincent.cadiz@chassieurugby.fr</a>
	Discipline	GIULIANI Jean-Charles	06 60 80 07 90	<a href="mailto:jc.giuliani@sfr.fr">jc.giuliani@sfr.fr</a>

Régionale 2	Commission	Nom	Téléphone	Email
	MO Sud Guilherand-Granges	Secrétariat	04 75 44 22 66	<a href="mailto:epreuves.regionale2@ligueaura-ffr.fr">epreuves.regionale2@ligueaura-ffr.fr</a>
	Epreuves-responsable	GUILLERMET Eric	06 74 54 47 63	<a href="mailto:eric.guillermet@ligueaura-ffr.fr">eric.guillermet@ligueaura-ffr.fr</a>
	"adjoint épreuves seniors"	BRESSON Florent	06 51 71 72 90	<a href="mailto:florent.bresson@ligueaura-ffr.fr">florent.bresson@ligueaura-ffr.fr</a>
	Discipline	SOUCHE Jean-Claude	06 86 87 19 11	<a href="mailto:jean-claudesouche@orange.fr">jean-claudesouche@orange.fr</a>

Régionale 3	Commission	Nom	Téléphone	Email
	MO Est Montbonnot	Secrétariat	04 76 48 60 42	<a href="mailto:epreuves.regionale3@ligueaura-ffr.fr">epreuves.regionale3@ligueaura-ffr.fr</a>
	Epreuves-responsable	PERROT Yvette	06 87 29 08 97	<a href="mailto:yvetteperrot@wanadoo.fr">yvetteperrot@wanadoo.fr</a>
	"adjoints épreuves seniors"	GOURJUX Raphaël	06 71 20 34 18	<a href="mailto:raphael.gourjux@ligueaura-ffr.fr">raphael.gourjux@ligueaura-ffr.fr</a>
	Discipline	BATTARD Jean-Louis	06 75 06 34 71	<a href="mailto:jlouisbat@gmail.com">jlouisbat@gmail.com</a>

## Annexe : Sanctions liées à des comportements anti-sportifs :

Toute association faisant l'objet d'une sanction sportive, prise dans le cadre des dispositions des **articles 512.2 et 512.3** des Règlements Généraux, concernant une suspension de terrain, sera dans l'obligation de disputer la ou les rencontres concernées sur un **terrain neutre**.

### Désignation d'un Représentant fédéral :

#### ● Actions préventives :

- **Régionale 1** : Un (1) Représentant Fédéral sera dépêché pour six (6) rencontres réparties en trois (3) rencontres à domicile, et trois (3) rencontres à l'extérieur lorsque l'exécution du calendrier le permettra.
- **Régionale 2** : Un (1) Représentant Fédéral sera dépêché pour quatre (4) rencontres réparties en deux (2) rencontres à domicile, et deux (2) rencontres à l'extérieur lorsque l'exécution du calendrier le permettra.
- **Régionale 3** : Un (1) Représentant Fédéral sera dépêché pour deux (2) rencontres réparties en une (1) rencontre à domicile, et une (1) rencontre à l'extérieur lorsque l'exécution du calendrier le permettra.

#### ● Action disciplinaire :

Pour chaque compétition (Régionale 1 à Régionale 3), un Représentant Fédéral sera désigné pour les événements disciplinaires définis dans le tableau ci-après et selon le barème qui suit :

- Cartons Rouges ou Incivilités sanctionnées par la commission de discipline à l'encontre des officiels : banc de touche et/ou officiels.
- Cartons Rouges délivrés par l'arbitre.
- Demande explicite d'un club.

Pour chaque compétition (Régionale 1 à Régionale 3), les frais occasionnés par la désignation d'un représentant fédéral **seront à la charge du club fautif**.

Si les 2 clubs en présence sont sanctionnés, les frais seront payés **par moitié par chaque club**.

### INDISCIPLINE SANCTIONS ASSOCIÉES 2022 - 2023

Types d'incivilité	Toutes compétitions Aura (y compris équipes B)		
	Phase « aller »	Phase « retour » et phase finale	Particularités

<b>1 Carton rouge ou rapport sanctionné par la commission de discipline sur personne du banc de touche.</b>		1 RF au match suivant la notification de la sanction	1 RF sur les 2 matchs suivant la notification	Au-delà de 3 cartons rouges ou rapports pour ce type de sanction, 1 RF désigné jusqu'à la fin de la saison
<b>1 Carton rouge ou rapport sanctionné par la commission de discipline par suite d'un acte à l'encontre d'un officiel de match.</b>		+ 1 RF au match retour		
<b>Match arrêté pour voie de fait sur un officiel</b>		1 RF jusqu'à la fin du championnat		
<b>Equipe : Nombre de jours de suspension cumulés (carton rouge direct) / équipe</b>	<b><i>A partir de 10 semaines</i></b>	1 RF au match suivant la notification de la sanction		
	<b><i>A partir de 16 semaines</i></b>	1 RF sur les 2 matchs suivant la notification de la sanction		
	<b><i>A partir de 22 semaines</i></b>	1 RF sur les 3 matchs suivant la notification de la sanction		
	<b><i>A partir de 28 semaines</i></b>	1 RF sur les 4 matchs suivant la notification de la sanction		
	<b><i>A partir de 34 semaines</i></b>	1 RF sur les 5 matchs suivant la notification de la sanction		
	<b><i>Au-delà de 40 semaines</i></b>	1 RF jusqu'à la fin du championnat		
<b>Sanctions suite délibérations des commissions de discipline ou règlement</b>		Application de la délibération. Lorsque la période d'application de la sanction ne s'achève pas avant le dernier match de la saison en cours, l'exécution de cette sanction est prolongée jusqu'à une date intervenant lors de la saison suivante (RG FFR : titre V-art 40)		
<b>Demande d'un club</b>		RF sera désigné aux frais du club demandeur.		